



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 2033

Nom de l'établissement : Pavillon Cral

Adresse de l'établissement: 2Bis chemin de Vincy

Date dernière mise à jour: 06.05.2015

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
RC	000 - Couloir	Plaque de support de fusibles en amiante ciment	2018	
RC	002 - salle de réunion	Carton d'amiante, isolation bois/prises électriques	2018	
RC	003 - WC	Chauffe-eau ROBO - 1985		Contient de l'amiante par défaut
RC	005 - Couloir	Carton d'amiante, isolation bois/interrupteur	2013	Assaini
RC	005 - Couloir	Allèges, face extérieures en panneaux d'amiante ciment	2018	
RC	005 - Couloir	Carton d'amiante, isolation bois/luminaires	2013	Assaini
RC	005 - Couloir	Jonctions extérieures couloir/pavillon en panneaux d'amiante ciment	2018	
RC	Extérieur	Toiture du pavillon en panneaux ondulés Eternit	2018	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.